

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°38

**Titre / AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE – PROJET
D'EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE ET DU MARAIS
D'YVES**

Monsieur ROBLIN Didier expose que :

***La Communauté d'Agglomération de La Rochelle (CdA) est sollicitée pour formuler un avis dans le cadre d'une enquête publique relative au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves.
Compte tenu des enjeux de biodiversité et de l'intérêt patrimonial des secteurs concernés par le projet mais aussi du nécessaire maintien des usages actuels sur certains secteurs, il est proposé d'émettre un avis réservé sur les conditions d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves.***

La Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves, créée en 1981, se situe sur les communes d'Yves et Fouras. La réserve, qui couvre 188 hectares, atteindrait dans le cadre du projet d'extension 1 210 hectares environ dont 878 hectares de domaine public maritime. Cette extension se justifie notamment par la présence d'habitats terrestres complémentaires à ceux de la réserve existante et par une zone marine caractérisée par une vasière abritant un herbier particulièrement important pour l'avifaune (site d'hivernage et halte migratoire de la baie d'Yves accueillant des milliers d'oiseaux) et les espèces marines (habitat de reproduction, refuge et alimentation).

Ce projet d'extension porte sur deux secteurs, l'un est situé sur la façade littorale et en mer, entre la zone ostréicole des Boucholeurs et l'anse de Fouras, l'autre se situe sur la zone d'emprunt des matériaux nécessaire à la réalisation de la digue prévue au PAPI de la Baie d'Yves porté par le Syndicat Intercommunautaire du Littoral Yves Châtelailon Aix Fouras (SILYCAF).

Par arrêté en date du 13 octobre 2021, Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves.

C'est dans ce cadre, et en tant que gestionnaire gemapien, que le Conseil Communautaire du 25 novembre 2021 a émis un premier avis défavorable sur la rédaction même du projet de décret, incompatible avec ses responsabilités de gestionnaire d'un système d'endiguement.

En parallèle de cette enquête publique, les collectivités territoriales affectées par le projet sont consultées (Personne Publique Associée), cette fois, sur la pertinence de l'extension de la Réserve Naturelle de la Baie et du Marais d'Yves.

Dans l'intervalle, la CdA a pris connaissance de la réponse apportée le 16 décembre dernier par Monsieur le Préfet, aux observations du Président de l'UNIMA et joint en annexe de la présente délibération. Ces éléments répondent à la majorité des observations formulées lors du Conseil communautaire du 25 novembre 2021, cependant la CDA, gestionnaire du système d'endiguement, souhaite s'assurer du maintien des conditions actuelles pour l'exploitation et l'entretien du site sans nouvelles contraintes.

Par ailleurs, la CdA reconnaît l'intérêt patrimonial des secteurs concernés par le projet d'extension, tant sur la partie maritime que sur la zone d'emprunt découlant des travaux d'aménagement de la digue, et pour laquelle un suivi trentennal sera mis en place.

Sur cette dernière zone, la CdA considère qu'une protection en réserve naturelle nationale induirait une sanctuarisation trop importante interdisant la poursuite des usages actuels.

Après délibération, le Conseil communautaire décide :

- D'émettre un avis réservé aux conditions d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie et du Marais d'Yves.

CES DISPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTEES A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Membres en exercice : 81

Nombre de membres présents : 66

Nombre de membres ayant donné procuration : 12

Nombre de votants : 78

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 78


Votes pour : 76

Votes contre : 2 (Mme MARIEL et M. SOUBESTE)

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION
PAR EMPECHEMENT
LE VICE-PRESIDENT

Antoine GRAU

DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA ROCHELLE

Envoyé en préfecture le 14/02/2022
Reçu en préfecture le 14/02/2022
Affiché le 03/02/2022 
ID : 017-241700434-20220127-CC_27012022_38-DE

Date de convocation : 21/01/2022

Date de publication : 03/02/2022

Séance du 27 janvier 2022 _ Visio-conférence

N°38

Titre / AVIS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA ROCHELLE – PROJET D'EXTENSION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE ET DU MARAIS D'YVES

Sous la présidence de M. Jean-François FOUNTAINE ; Président.

Membres présents : M. Antoine GRAU, Mme Séverine LACOSTE, M. Roger GERVAIS, M. Gérard BLANCHARD, M. Alain DRAPEAU, Mme Sylvie GUERRY-GAZEAU, M. Vincent COPPOLANI, M. Bertrand AYRAL, M. Guillaume KRABAL, Mme Mathilde ROUSSEL, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Stéphane VILLAIN, Mme Marie LIGONNIERE et M. Vincent DEMESTER ; Vice-présidents ;

M. David BAUDON, M. Christophe BERTAUD, M. Patrick BOUFFET, M. Philippe CHABRIER, M. Thibaut GUIRAUD, Mme Catherine LEONIDAS, M. Tony LOISEL, M. Marc MAIGNÉ, Mme Marie-Gabrielle NASSIVET, Mme Marie NEDELLEC, M. Jean-Pierre NIVET, M. Jean-Philippe PLEZ, M. Didier ROBLIN, et M. Pascal SABOURIN ; Conseillers délégués ;

M. Tarik AZOUAGH, Mme Michèle BABEUF, Mme Elyette BEAUDEAU, Mme Dorothée BERGER, M. Sébastien BEROT, Mme Josée BROSSARD, Mme Katherine CHIPOFF, M. Jean-Claude COSSET, Mme Viviane COTTREAU-GONZALEZ, M. Franck COUPEAU, M. Pascal DAUNIT, Mme Amaël DENIS, Mme Evelyne FERRAND, M. Pierre GALERNEAU, M. Didier GESLIN, M. Patrick GIAT, M. Dominique GUÉGO, Mme Fabienne JARRIAULT, M. Didier LARELLE, M. Régis LEBAS, Mme Martine MADELAINE, Mme Océane MARIEL, Mme Françoise MÉNÈS, Mme Line MEODE, Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Chantal MURAT, Mme Gwendoline NEVERS, M. Patrick PHILBERT, M. Hervé PINEAU, M. Michel RAPHEL, Mme Martine RENAUD, M. Jean-Marc SOUBESTE, M. Michel TILLAUD, M. Thierry TOUGERON, Mme Marie-Céline VERGNOLLE, Mme Chantal VETTER et Mme Tiffany VRIGNAUD ; Conseillers communautaires.

Membres absents excusés :

M. Jean-Luc ALGAY procuration à M. Jean-Pierre NIVET ; Vice-président ;

Mme Chantal SUBRA procuration à M. Stéphane VILLAIN, M. Paul-Roland VINCENT procuration à M. Jean-Pierre NIVET ; Conseillers délégués ;

Mme Lynda BEAUJEAN, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à M. Vincent COPPOLANI, Mme Catherine BORDE-WOHMANN procuration à Mme VRIGNAUD, M. Gérard-François BOURNET procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD, M. David CARON procuration à Mme FERRAND, Mme Nadège DESIR procuration à M. PLEZ, M. Olivier GAUVIN, M. Patrick GUISEMBERT procuration à Mme FERRAND, Mme Frédérique LETELLIER procuration à M. Alain DRAPEAU, Mme Jocelyne ROCHETEAU procuration à M. Tony LOISEL, M. El Abbes SEBBAR, Mme Eugénie TÊTENOIRE procuration à Mme Marie NEDELLEC ; Conseillers communautaires.

Secrétaire de séance : Mme Gwendoline NEVERS